



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2018

Le **lundi 29 janvier 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile GALHAUT, Tony LACROIX à Sébastien PETIT

### Absent(s) non excusé(s):

Benjamin DIJON

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

-----

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 28
23	29	pour: 28 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

### **ECHANGE DE FONCIER POUR LES PARCELLES CADASTREES SECTION AM N°457 ET AM N°459 - CM/18/011**

Il est rappelé au conseil municipal qu'un fossé a été creusé sur une partie de la parcelle AM n°107 appartenant à Mme et M. DIEUDEGARD. Afin de pouvoir intervenir pour l'entretien de l'assainissement en gestion Métropolitaine, la maîtrise du foncier s'avère nécessaire.

Sur la même unité foncière, au sud-est, une partie de la parcelle AM n°412 appartenant à la commune du TRAIT est enclavée du côté de Mme et M. DIEUDEGARD. Cette parcelle est un délaissé communal en friche.

De manière à régulariser ce dossier, tout en valorisant le foncier existant, il a été proposé à Mme et M. DIEUDEGARD de procéder à un échange de foncier en redéfinissant le parcellaire comme suit (voir plan en annexe) :

Situation actuelle	Ville du Trait		Mme et M. DIEUDEGARD	
	référence parcelle	surface (m <sup>2</sup> )	référence parcelle	surface (m <sup>2</sup> )
	AM 412	7942	AM 107	909
TOTAL	7942	TOTAL	909	

Echange foncier	référence parcelle	surface (m <sup>2</sup> )	référence parcelle	surface (m <sup>2</sup> )
	AM 460 (ex AM 412) lot D	7617	AM 458 (ex AM 107) lot B	727
	AM 457 (ex AM 107) lot A	191		
	AM 461 (ex amp 412) lot E	261	AM 459 (ex AM 412) lot C	64
	TOTAL	8069	TOTAL	791

Cet échange permettra:

- de régulariser la situation de la parcelle AM n°457 (lot A) qui correspond au fossé entretenu en gestion par le pôle Assainissement de la Métropole de Rouen Normandie
- de régulariser la situation de la parcelle AM n°459 (lot C) qui correspond à un morceau en friche, qui déchargerait la commune de l'entretien des espaces verts

Les limites séparatives des parcelles de chacune des parties ont été déterminées précisément par un géomètre, à la charge de la ville. Il est précisé que les frais d'acte de notaire y afférant seront partagés entre les deux parties.

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

VU le rapport de Monsieur le Maire

**CONSIDERANT** que cette opération d'échange présente un intérêt certain pour la collectivité

**DECIDE D'APPROUVER** l'échange de foncier entre les parcelles cadastrées section AM n°457 et AM n°459 par division de la parcelle AM n°107 en 2 lots (AM n°457 : A, AM n°458 : B) et la division de la parcelle AM n°412 en 3 lots (AM n°459 : C, AM n°460 : D et AM n°461 : E), visant régulariser la situation du fossé à entretenir.

**DE MANDATER** un Notaire, à l'effet d'établir l'acte correspondant. Les frais d'acte étant partagés entre les deux parties.

**CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche utile à la réalisation de cette opération.

Fait au Trait, le 30 janvier 2018



**Patrick CALLAIS,  
MAIRE**